

PRESCRIPTION PROFESSIONNELLE

CONTRÔLE PERIODIQUE ANNUEL VEHICULE CITERNE

AVERTISSEMENT

La première édition de cette prescription a été établie pour une harmonisation et une traçabilité des contrôles à la suite de 2 accidents (Arleux 2002 et Châtel 2005) concernant un dysfonctionnement de l'obturateur interne de distribution.

1. OBJET

Cette prescription professionnelle a pour objet de fixer l'ensemble des points de contrôle à réaliser chaque année avant saison pour l'ensemble des véhicules-citernes et de répertorier les éventuelles anomalies constatées à adresser au CFBP en début de chaque année, pour l'année écoulée selon les deux tableaux des points d'anomalies constatées : Véhicules-citernes petit-porteur et gros porteur.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette prescription professionnelle s'adresse aux transporteurs pour l'ensemble des véhicules-citernes utilisés.

N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 4	03/05/2016	Ajout de listes de contrôle à effectuer par type de véhicule : porteur avec reprise produit, semi inter centre, semi clientèle avec mise à jour des points de contrôle selon les nouvelles règles professionnelles. Guide des explications commun à l'ensemble des véhicules et adapté en conséquence. Ajout d'un tableau d'anomalies spécifiques aux gros porteurs
Edition 3	07/03/2012	Adaptation du tableau de contrôle selon la version 2011 de la spécification technique des petits porteurs citernes. Nouvelles références selon les § de l'arrêté TMD. "Présence et fonctionnement du raccord de sécurité type Gromelle" ajouté au tableau annuel des anomalies. Ajout d'un document « certificat de contrôle des obturateurs internes » Introduction d'un guide donnant des explications pour un grand nombre de points à vérifier.
Edition 2	06/02/2009	Modification de la réf. aux Consignes écrites selon l'ADR 2009, Suppression de la réf. aux certificats assurance qualité selon la Suppression de l'art 20 de l'arrêté ADR, suppression de la ligne pare étincelles selon décision de la commission transport et sites industriels de juillet 2008.
Edition 1	12/12/2006	Edition originale
Ce document est une prescription professionnelle établie par le CFBP à l'intention de ses prestataires		

3. PRESCRIPTION

Liste des contrôles à effectuer

Contrôle à réaliser pour chaque véhicule citerne, chaque année avant saison, selon les points figurant dans la liste correspondant à chaque type de véhicules :

- Petit porteur citerne
- Porteur avec dispositif de reprise produit
- Tracteur
- Semi-remorque citerne inter centre
- Semi-remorque citerne clientèle

Les points à vérifier sont classés par domaines et pour un grand nombre d'entre eux un N° dans la colonne « **guide** » permet de se reporter à celui-ci.

Ce guide des points à vérifier donne des précisions sur les références réglementaires, ou le mode opératoire des points à vérifier. Il est commun à l'ensemble des véhicules et reproduit les lignes des points à contrôler pour chacun. De ce fait le libellé peut couvrir plusieurs types de véhicules, le « point à vérifier » comporte un numéro lorsque une explication s'avère nécessaire.

Les colonnes à compléter :

- Pour chaque item, noter la conformité ou non, la date à laquelle le point est identifié non conforme, qui est, le cas échéant, remis en conformité dans la colonne « conforme ».
- « Date / Valeur » ; noter la date pour les items concernés.

La fiche de contrôle doit se trouver à bord du véhicule et pourra être demandée à tout moment.

Tableaux annuels d'anomalies constatées

Les deux tableaux annuels (petit et gros porteur citerne) permettent le report du nombre d'anomalies constatées, pour l'ensemble de la flotte des véhicules citernes contrôlés en fin d'année sur les points essentiels de sécurité identifiés.

Les points à reporter sont surlignés pour identification dans le tableau de la liste des contrôles à effectuer.

L'ensemble des anomalies y compris si la remise en conformité est réalisée doit être reporté dans les tableaux afin d'identifier les écarts sur les dysfonctionnements éventuels ou l'état de certains organes et d'en mesurer l'évolution d'année en année sur l'ensemble de la flotte.

Seul le tableau récapitulatif reprenant les anomalies pour l'ensemble de la flotte **est à retourner** en fin d'année au CFBP.

⇒ **Ces résultats sont analysés notamment dans le cadre des révisions des spécifications techniques des véhicules, d'où l'importance des retours annuels.**

Certificat de contrôle des obturateurs internes

Ce document permet de formaliser le détail des contrôles de fonctionnement et d'étanchéité de chaque obturateur. (cf. modèle ci-dessous) Il doit se trouver à bord du véhicule.

Certificat de contrôle des obturateurs internes

Transporteur :
 Immatriculation du véhicule :
 Contrôle effectué le :

Nom du contrôleur :

	Vérifié	Résultat*		
		C	NC	R
Obturateur interne de distribution				
Fonctionnement de l'actionneur	<input type="checkbox"/>			
Etanchéité de l'obturateur	<input type="checkbox"/>			
Obturateur interne d'emplissage (AR)				
Fonctionnement de l'actionneur	<input type="checkbox"/>			
Etanchéité de l'obturateur	<input type="checkbox"/>			
Obturateur interne de dépotage (AR)				
Fonctionnement de l'actionneur	<input type="checkbox"/>			
Etanchéité de l'obturateur	<input type="checkbox"/>			
Obturateur interne phase gaz (VENTRAL)				
Fonctionnement de l'actionneur	<input type="checkbox"/>			
Etanchéité de l'obturateur	<input type="checkbox"/>			
Obturateur interne phase liquide (VENTRAL)				
Fonctionnement de l'actionneur	<input type="checkbox"/>			
Etanchéité de l'obturateur	<input type="checkbox"/>			
Commande de l'ouverture des obturateurs				
Ouverture indépendante des obturateurs possible	<input type="checkbox"/>			

* C pour Conforme / NC pour Non Conforme / R pour Réparé

⇒ En cas de non-conformité, l'anomalie devra être impérativement réparée avant tout nouveau chargement.

Signature